

Déclaration liminaire commune des représentants de Solidaires Finances Publiques aux CAPL de liste d'aptitude de contrôleurs et d'inspecteurs.

Auxerre, le 14 et 16/11/2017

Monsieur le Président,

Ces réunions institutionnelles se tiennent dans un contexte social marqué avec un appel à l'action lors d'une journée interprofessionnelle le 16 novembre 2017 et une nouvelle journée nationale de grève le 23 novembre 2017.

Nous ne reviendrons que brièvement sur les choix politiques de notre gouvernement qui attaque de front la sphère publique par sa volonté de démembrer les services et de toujours supprimer les agents.

Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment avec le programme intitulé « Action publique 2022 », les services publics à la française source de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, de neutralité, sont morts et enterrés sans autre forme de procès...

A la DGFIP, le cortège des suppressions d'emplois continue, 1600 pour l'année 2018 après les 37000 emplois perdus depuis 2002.

Mais le plus inquiétant reste à venir puisque sur le site Ulysse le directeur général a averti que l'année 2018 ne sera qu'une année de transition, les efforts en matière de suppression d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes...

Nul ne l'ignore, la DGFIP est en plein bouleversement.

Les évolutions du paysage institutionnel (régionalisation, fusions de communes, redécoupage des intercommunalités, réforme de cartes judiciaires ou des hôpitaux...), provoquent les restructurations (ASR) et autres transferts de missions que nous vivons.

Le tout sous contrainte budgétaire, immobilière et dans un environnement de plus en plus informatisé, voire virtualisé. L'obsession numérique qui habite la Direction générale modifie aussi en profondeur les conditions d'exercice des missions. La perte de sens, les conflits éthiques et parfois générationnels sont quotidiens.

Certains de nos décideurs ne cachent pas que, de longue date, Bercy et singulièrement la DGFIP constituent un réservoir inépuisable de suppressions d'emplois.

Dans ces conditions, et vu qu'une large part de nos responsables administratifs, tant nationaux que locaux, n'ont jamais été prêts à résister, ils ont besoin d'assouplir les règles qui commandent le recrutement, la formation initiale, la promotion, le déroulement de carrière, jusqu'à la rémunération.

Notre Directeur général actuel a toujours détesté les règles de gestion qui protègent les personnels de l'arbitraire...

Déjà lorsqu'il n'était que Directeur général des Impôts, il avait tenté d'imposer la déconcentration...

Alors aujourd'hui, il n'est donc pas étonnant qu'avant un prochain départ en retraite bien mérité, il marque de son empreinte la DGFIP en démantelant nos actuelles règles de gestion et en prononçant la fin de nos mutations.

Pour en revenir à la CAPL de liste d'aptitude, nous réaffirmons notre attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires.

Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons revenir sur la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

Même si l'Yonne est un petit département, comment peut-on se satisfaire de la faiblesse du taux de promotion...une première dans l'ex-région bourgogne, aucun contrôleur ne passera inspecteur par liste d'aptitude en 2018 !!!

Belle image de la promotion interne.

Nous souhaitons également avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans toutes les catégories.

Pour nous, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé.

Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux.

Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Enfin Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 89.